REÇU A LA PRÉFECTURE 2 2 MAI 2006

## Conseil Général **Haut-Rhin**

## Rapport du Président

Commission Permanente du 1 9 MAI 2006

Service instructeur DIRECTION DE L'ARCHITECTURE n. 5e/40-06

Service consulté
DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE

## MAISON CAROLINE BINDER à LOGELBACH - Restructuration de l'Administration et de l'Envol APPROBATION DU PROGRAMME

Résumé: L'objectif de ce rapport est l'approbation par votre Commission du programme définitif concernant la restructuration de l'Administration et de l'Envol à la Maison Caroline BINDER (ex. Pouponnière) à LOGELBACH, pour un montant d'opération estimé à 800 000 €/TTC.

Par délibération du Conseil Général du 9 décembre 2005, votre Assemblée a approuvé la réalisation des travaux de restructuration de l'Administration et de l'Envol à la Maison Caroline BINDER (ex. Pouponnière) de LOGELBACH, travaux jugés prioritaires considérant qu'il s'agit de sécurisation des accès et de sécurité des locaux.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la restructuration de cet établissement et viendra parachever l'opération. Il correspond au souhait de l'équipe de direction et a été mis au point en concertation avec les utilisateurs. Il répond aux besoins de sécurité exprimés.

Concrètement, la restructuration porte sur  $425~\text{m}^2$  et se décompose comme suit :

- Rez-de-chaussée: restructuration complète de l'Envol avec création d'un espace parents; amélioration notable des couchages pour les enfants; redistribution interne permettant d'offrir des espaces vitrés à toutes les chambres; création de 3 bureaux pour chefs de service et coordonnateur; création d'un sas sécurisé pour le contrôle des accès (entrées et sorties); restructuration de l'Administration avec accueil possédant une vue directe sur l'entrée.
- Rez-de-jardin: aménagement d'une salle de réunion; création de sanitaires, locaux de stockage, escaliers d'accès et rampes « handicapés » depuis l'ascenseur existant.

A noter également que le classement de cet établissement en catégorie U (établissements sanitaires avec hébergement : hôpitaux, cliniques, pouponnières, hôpitaux de jour) induit de très fortes exigences en matière de sécurité incendie et rend par conséquent complexes les installations de détection incendie et de désenfumage mécanique.

Le programme, établi par la Direction de l'Architecture, correspond à un budget total d'opération de 800 000 € et a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'Administration de cette association.

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur, recruté selon la procédure adaptée (article 28 du CMP).

REÇU A LA PRÉFECTURE 2 2-MAI 2006

Au vu des éléments qui précèdent, il vous est proposé :

- d'approuver le document programme, concernant les travaux de restructuration de l'Administration et de l'Envol à la Maison Caroline BINDER (ex. Pouponnière) de LOGELBACH, tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée, validé par la Direction de l'Architecture et le Conseil d'Administration de l'Association;
- de décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- de déterminer l'estimation globale prévisionnelle de l'opération à environ 800 000 €/TTC (668 896,32 €/HT), répartie comme suit : travaux : 680 000 €/TTC ; prestations intellectuelles : 120 000 €/TTC, en sachant qu'une AP de 700 000 € est ouverte au sein du programme B021/2006 (bâtiments constructions neuves), opération 06017001- fonction 50. Le complément d'AP nécessaire, soit 100 000 € est inscrit à la DM1/2006.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) y afférent.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER